



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Excusés : Séverine BAILLY, Aurélie BIZOUARD, Gilles BURDIN

Séverine BAILLY a donné pouvoir à Bruno BERRIER

Lecture et signature des délibérations du 26 février et du 10 mars 2016.

1. Budget

a. Comptes administratifs budget principal et budget assainissement

Madame le Maire a présenté les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement.

Le compte administratif est un document bilan qui retrace les réalisations en dépenses et en recettes effectuées au cours de l'année N-1. Nous avons donc présenté aujourd'hui le compte administratif de l'année 2015.

Le compte administratif du budget principal présente un résultat cumulé (réalisations de l'exercice + reports de l'exercice précédent + restes à réaliser) en fonctionnement de 551 042,30 € de dépenses et 1 297 807,15 € de recettes, et en investissement de 881 967,35 € de dépenses et 490 743,81 € de recettes, ce qui fait un total général de 1 433 009,65 € de dépenses et 1 788 550,96 € de recettes. On dégage donc des résultats un excédent de 355 541,31 €.

Le compte administratif du budget assainissement a pour résultat cumulé en fonctionnement 25 587,58 € de dépenses et 30 012,50 € de recettes, en investissement 68 658,36 € de dépenses et 26 538,16 € de recettes, soit un total des deux sections de 94 245,94 € de dépenses et 56 550,66 € de recettes. On tire donc de ce résultat global un déficit de 37 695,28 €.

Tel que le prévoit la législation, Madame La Maire quitte la salle au moment du vote. Sur proposition de Monsieur Stéphane BESSON, 1er Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les Comptes Administratifs du Budget Principal et du budget assainissement 2015.

b. Comptes de gestion budget principal et budget assainissement

Les comptes de gestions sont l'équivalent du Compte Administratif sauf émanant de la Trésorerie et non de la Mairie. Il s'agit du rapport aux comptes par rapport à la comptabilité tenue par la secrétaire de Mairie. Les résultats sont donc équivalents. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les deux comptes de gestion.

c. Budgets Primitifs principal et assainissement

Madame la Maire présente les Budgets Primitifs au Conseil Municipal. Contrairement au Compte Administratif, le Budget Primitif est un document sur l'année N (ici 2016) qui est une prévision et non une réalisation de l'année. Ainsi, compte-tenu des prévisions et réalisations de l'année précédente, soit dans ce cas 2015, les crédits en recettes et dépenses sont votés de manière fidèle vis-à-vis des prévisions de l'année.

Après présentation du détail des chapitres votés, le budget primitif principal s'équilibre de cette manière : 859 023 € en dépenses et en recettes de fonctionnement, et 801 537 € en dépenses et en recettes d'investissement.

Le budget primitif assainissement présente quant à lui 35 013 € en recettes et dépenses de fonctionnement, et 72 810 € en recettes et dépenses d'investissement.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces deux budgets primitifs.

d. Affectations de résultats budget principal et budget assainissement

Après avoir adopté les comptes administratifs des deux budgets de l'exercice 2015 dont les résultats sont conformes aux comptes de gestion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif principal 2016, une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 pour compenser le besoin de financement d'un montant de 391 223 €.

Pour le budget primitif assainissement, nous prendrons en totalité le résultat excédentaire de fonctionnement pour l'affecter en investissement, soit un montant de 4 424 €.

2. Ecole : devis

Le premier Adjoint a présenté trois devis au Conseil Municipal concernant l'école. Le premier, de l'entreprise Fautrelle, présentait à la fois une plus-value et une moins-value. Il s'agit de remplacer des portes pour en prendre des moins coûteuses. Ce devis comprend également une porte coupe-feu à rajouter pour plus de sécurité. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis.

Le second devis, toujours de Fautrelle, présente le transfert de certains barillets de l'école au stade du Bordiau, à la nouvelle mairie etc. Ceci nous permettrait d'avoir moins de différentes clés à l'école, et d'économiser pour les travaux sur les autres bâtiments communaux. Ce devis s'élève à 2 222,40 €. Le Conseil Municipal décide de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

Le dernier devis produit par l'entreprise Sochaleg présente la mise en place d'atténuateurs de son sur le groupe scolaire. Ce devis de 668,62 € présente une installation pouvant améliorer le confort de travail pour les élèves et les enseignants durant la classe. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce devis.

3. Demandes de subventions et appels de cotisations

Plusieurs demandes de subventions ont été portées à la connaissance du Conseil Municipal. La plupart des demandes proviennent des associations de la commune. Sachant que 3 500 € ont été prévus au budget pour les subventions aux associations, le montant des versements a été voté comme suit par le Conseil Municipal après avoir délibéré (prenant en compte que toutes les associations n'ont pas encore fait leur demande de subvention avec présentation d'un bilan annuel) :

- ADMR : 50 € ;
- Comité des fêtes, en prenant compte que cette association prévoit des feux d'artifices pour la fête patronale : 800 €, sachant que 200 € en plus seront mis en réserve en cas de difficultés liées aux feux ;
- L'AC2B ne demande aucune subvention cette année ;
- Les P'tiots Bressans : 400 € ;
- Club de l'Amitié : 50 € (en attente de présentation de l'ensemble des comptes) ;
- Restaurants Scolaires : 1 500 € de prévisions en cas de difficultés.

Des appels à la cotisation ont également été présentés et acceptés par vote à l'unanimité lors du Conseil :

- Le Fonds de Solidarité Logement : 280 €
- Panier Bressan : 200 €.

4. Devis logiciels

Plusieurs devis ont été présentés lors du Conseil d'une part pour un logiciel sur le cimetière et d'autre part pour un logiciel d'Etat-Civil (dématérialisation des actes sur les registres). Faute de manque de devis sur l'Etat-Civil, le Conseil Municipal a décidé de reporter sa décision au prochain Conseil. Une étude sur le fonctionnement des autres mairies sera effectuée par la secrétaire de Mairie.

5. Transport scolaire RPI avec Savigny

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Trésorerie de justifier un avis des sommes à payer destiné à la Mairie de Savigny-sur-Seille pour le remboursement de la moitié du Transport Scolaire. Une délibération attestant qu'il y a eu contrat avec Savigny-sur-Seille pour la liaison du RPI au niveau du transport scolaire est nécessaire pour justifier cette demande de remboursement. Une convention officielle devra être signée pour la rentrée de septembre. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

6. Convention transport scolaire avec le Département

Le Conseil Départemental demande une nouvelle convention pour le Transport Scolaire, où la passation d'un marché public sera nécessaire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette convention.

7. Tarifification remboursement du matériel à la salle des fêtes en cas de casse

Madame le Maire expose aux conseillers que des chaises ont été cassées lors d'une location de la salle des fêtes. Aussi, la commune prévoit déjà une tarification pour le remboursement de la vaisselle cassée mais non pour le mobilier. Or dans ce cas, il a été évoqué que les chaises en plastique étaient anciennes et pouvaient alors se briser simplement lors du rangement. Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité de ne pas demander de remboursement au responsable de la casse de ces chaises, celle-ci étant survenue lors du rangement.

8. Club canin

Les membres du Club Canin, siégeant actuellement sur la ville de Louhans, ont exposé lors d'un rendez-vous avec Madame le Maire leur souhait d'intégrer la commune de Montret sur le stade du Bordiau, le lieu qui leur est actuellement attribué à Louhans étant devenu trop petit pour cette association comprenant environs 150 membres. Ils ont quatre activités : 3 Sections d'éducation, une section obéissance, une section Agility et une section Gavage (recherche de truffes). Ils produisent une grande manifestation par an, et font des entraînements trois fois par semaines. Les installations supplémentaires nécessaires seront à leur charge. Le Conseil Municipal est à l'unanimité favorable pour leur accueil sur le stade. Le point sur la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des terrains demeure à étudier. Tous ces points seront négociés lors d'une entrevue.